

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA12- 30048 ET RCA12-30049

AVIS EST DONNÉ :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants intitulés :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30048

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2013)

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30049

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2013)

Ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 11^e jour du mois de décembre 2012.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis ainsi que ces règlements peuvent également être consultés sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat